

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : MM. BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél,
GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S.,

Absents : MM. AUDOIN J. (pouvoir à C. Bénac), MENUET C.

Secrétaire de Séance : C. BENAC

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion du 12 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2) Avis sur le Projet de PLUI arrêté par la Communauté de Communes

Michel Gardou rappelle au conseil municipal les différentes étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et précise que le projet a été approuvé le 06 août 2019 par le Conseil Communautaire. Il ajoute que l'objectif du Conseil Communautaire était de finaliser le document avant les prochaines échéances municipales, mais les délais ne pourront être tenus car de nombreuses réserves sont annoncées de la part des personnes publiques associées (Etat, DDT, PNRCQ, chambres consulaires, etc...), qui doivent donner leur avis sur le projet.

Les communes adhérentes à la Communauté de Communes sont elles aussi « personnes publiques associées » et doivent à ce titre rendre leur avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et sur les dispositions du règlement qui les concernent directement, dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception du dossier.

Le dossier de PLUI arrêté est constitué des 5 pièces obligatoires :

- Le rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Le règlement
- Les annexes

Après avoir étudié les documents, il indique qu'en ce qui concerne les documents généraux, de nombreuses erreurs, omissions et incohérences ont été relevées (problème de traçabilité des documents, plans de réseaux ou graphiques pas à jour, numérotation de pages absente...).

Pour ce qui concerne notre commune, il propose certaines corrections et précisions à apporter dans les différents documents, afin d'être en accord avec les décisions et orientations prises par le conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier et de toutes les remarques formulées, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLUI, incluant l'ensemble des observations relevées.

3) Modifications statutaires de la Communauté de Communes

Michel Gardou expose au Conseil Municipal que lors du dernier Conseil communautaire du 15/10, les élus ont voté des modifications statutaires concernant la Communauté de

Communes du Causse de Labastide-Murat et qu'il convient maintenant que l'ensemble des communes délibèrent à leur tour sur ces modifications. Il précise que celles-ci concernent, d'une part des mises en conformité des compétences avec le CGCT et d'autre part, des éléments de « toilette » en vue du renouvellement des Conseils municipaux de mars prochain. Il précise également que l'intérêt communautaire fait désormais l'objet d'un document distinct modifiable par délibération du Conseil communautaire (et qui n'est donc pas concerné par de cette consultation).

Les modifications apportées concernent :

- L'adoption de la nouvelle rédaction pour les compétences obligatoires « *Aménagement de l'Espace* » et « *Développement économique* », ainsi que pour la compétence optionnelle « *Maisons de Services au Public* »,
- La mention de la compétence obligatoire « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* »,
- La mention de la compétence obligatoire « *Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations* »,
- Le basculement de la compétence optionnelle « *Collecte et traitement des déchets des ménagers et déchets assimilés* » en compétence obligatoire.
- La mise à jour du nombre et de la liste des communes composant la communauté de communes pour intégrer les deux communes nouvelles,
- La mise à jour de l'adresse du siège,
- La mention de la composition du Conseil communautaire et de la répartition des sièges pour la période 2020-2026 conformément au dernier arrêté préfectoral,
- La formulation de la composition du Bureau,
- La suppression de la mention de la Dotation de Solidarité Communale dont le dernier versement aux communes entrantes en 2014 a eu lieu en 2018.

Après concertation, le Conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

4) Participation aux Frais de Fonctionnement de l'Ecole de St-Cernin/Pech de Vers

Le détail des frais de fonctionnement et des activités périscolaires de l'école du R.P.I. des Pech du Vers, pour l'année scolaire 2018/2019 a été transmis aux mairies ayant des élèves scolarisés dans cette école.

Avec un effectif de 65 élèves en moyenne sur l'année, le coût par enfant s'élève à 1 600.38 €. La commune de Sénailac ayant 4 enfants scolarisés dans cette école (dont une élève sur 2 trimestres), le montant de la participation s'élève donc à 5 868.06 €.

Après concertation, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la participation à régler pour ces frais de fonctionnement 2018/2019.

5) Secrétariat de Mairie – Création d'un Poste d'Adjoint administratif

Il est rappelé que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le prochain départ à la retraite de la secrétaire de mairie, il est proposé de recruter un agent par voie de mutation, dont le grade ne correspond pas à celui ouvert au tableau des effectifs ;

Il convient donc de créer un emploi d'adjoint administratif de catégorie C à temps non complet pour 14 h hebdomadaire de service, à compter du 01/01/2020, afin d'assurer le secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

6) Colis de Noël

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler en 2019, la distribution de colis de Noël aux aînés âgés de 70 ans et + et résidant dans la commune, soit 43 personnes. Les coffrets cadeaux seront pris à la Ferme de Larcher suivant le modèle retenu.

7) Informations et Questions diverses

► Luminaires d'éclairage public : Un sondage auprès des membres du conseil municipal a fait ressortir une majorité pour le choix de la couleur gris anthracite.

► Elections Municipales partielles du 17 novembre : Etablissement du bureau de vote

► Cloches de l'Eglises de Sénailac : Le moteur de la cloche de la volée est hors service et une opération de rembobinage doit être effectuée. Des devis ont été sollicités. Le coût est évalué à 450 € HT.

► Travaux à la salle polyvalente : La remise en place des plaques d'isolant ou le changement des appareillages de sécurité de la salle polyvalente nécessitent un échafaudage d'environ 4.50 m de haut lorsqu'une intervention est nécessaire, compte tenu de la hauteur du plafond. Il convient soit de louer le matériel (71 € / jour), soit d'acquérir un échafaudage, soit de disposer d'un prêt de ce matériel. Cette troisième solution semble être réalisable.

► Cinéma itinérant : 2 films sont programmés à la salle des fêtes de Sénailac le samedi 21 décembre

- A 15 h pour les enfants : *Comme des Bêtes 2*, suivi d'un goûter
- A 20 h 30 pour les adultes : *Les plus belles années d'une vie*
- A 19 h un apéritif -vin chaud et gourmandises salées-sucrées sera offert par le comité des fêtes, soirée organisée à l'occasion de la manifestation « *villages éclairés* » pour Noël.

► Fibre Optique : Dans le cadre de la mise en place de la fibre optique, il y a une nécessité absolue d'élaguer tous les arbres dont les branches passent dans les câbles de téléphone. Cette opération est un vrai problème car chaque propriétaire est tenu d'élaguer ou de faire élaguer ses arbres. Un appel à la citoyenneté est donc lancé.

► Opération d'Adressage de la commune : Une réflexion a été lancée mais il est convenu que ce projet doit être engagé par la prochaine municipalité, sachant que les délais pour les études préliminaires sont de plusieurs mois, de nombreuses communes souhaitant elles aussi réaliser leur adressage.

► Conseil d'Ecole du 05 novembre : S Jeffery en donne le compte rendu.

► Bureau communautaire du 12 novembre : C. Bénac en donne le compte rendu (Michel Gardou n'ayant pu y assister, en raison d'une autre réunion)

► Logement du Bourg : C. Bénac fait part de divers problèmes à régler sur cette maison.

► Problème de ravinement sur un chemin à Artix : S. Jeffery demande quelle solution peut être apportée à ce problème récurrent ; la rue concernée est en très mauvais état et le gravier ravine à chaque grosses pluies, ce qui endommage un peu plus ce chemin

► Galette de la municipalité : La date du dimanche 12 janvier à 16 h est arrêtée.

► Syndicat des Eaux de la Pescalerie : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public est à la disposition de ceux qui souhaitent en prendre connaissance.